

Les intervenants du parcours de santé, l'organisation et la coordination

Charline BOISSIER
DAC Alsace, Responsable secteur Strasbourg

Catherine BONNET
Pilote SARA



26 novembre 2024 à Strasbourg

Sommaire

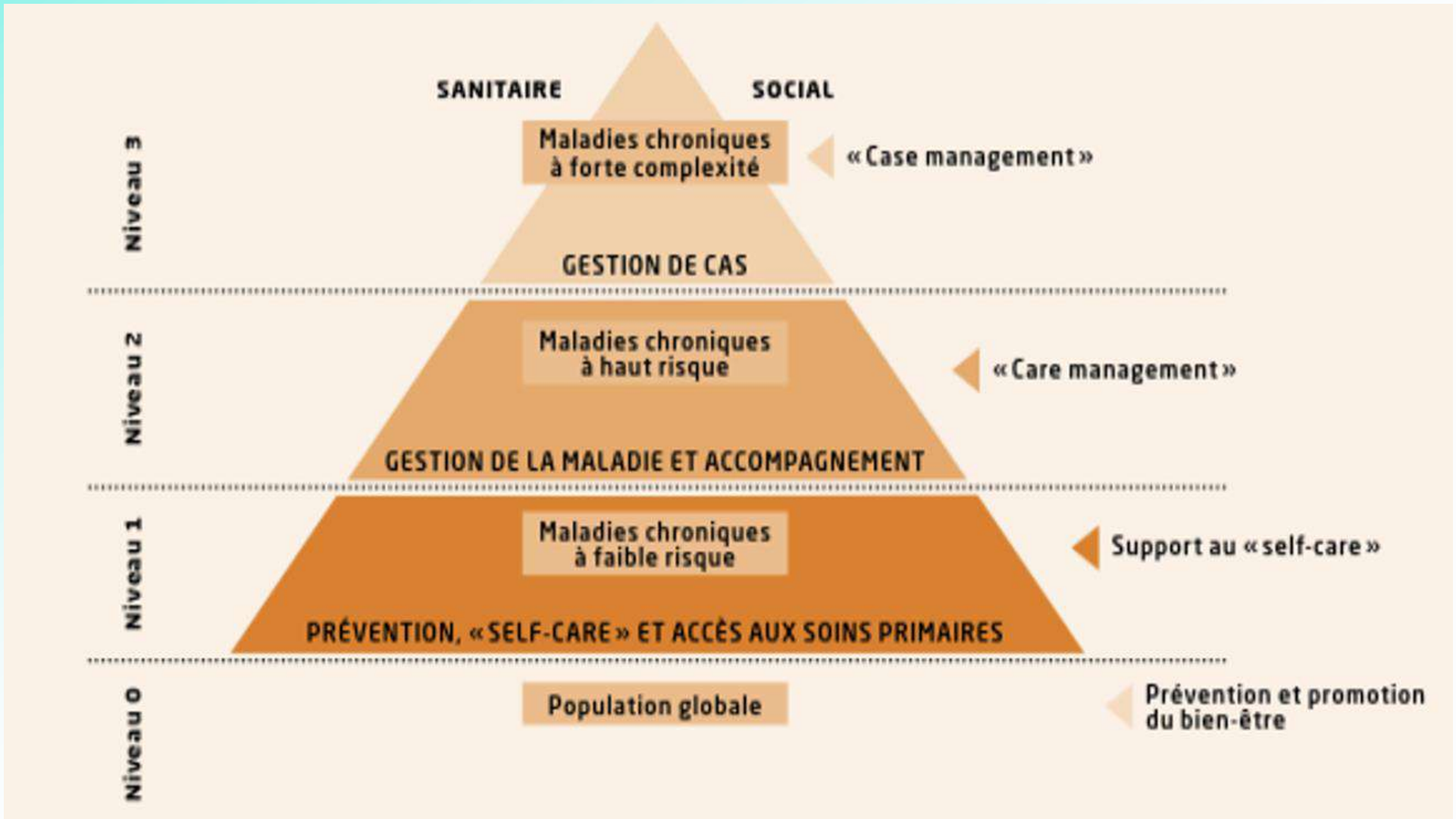
- Coordination / Parcours de santé
- Historique
- Projet d'Unification des dispositifs d'appui à la coordination
 1. Point de vue national
 2. En Grand Est
- Le DAC Alsace
- Le SARA

Coordination-Parcours de santé : de quoi parle-t-on ?

Le coordinateur de parcours en santé (sante.gouv.fr) établit, organise et gère des liens permettant l'optimisation de la prise en charge sanitaire, sociale et médico-sociale d'une personne dans un parcours de soins.

Il coordonne la réalisation d'une démarche pluridisciplinaire selon le projet de soins établi. www.sante.gouv.fr

Un parcours de santé s'entend comme la prise en charge globale, structurée, et continue des patients, au plus près de chez eux. Cela suppose de (...) cesser de raisonner par secteur. L'intervention des professionnels de santé et sociaux est donc coordonnée, concertée et décloisonnée. www.grand-est.ars.sante.fr



Le modèle de la pyramide de Kaiser

Source <https://ressources.anap.fr>, Système d'information territorial pour le parcours et la coordination

Historique

- **2008 – 2012** : Plan Alzheimer et la création des **MAIA** (Maison pour l'Autonomie et l'intégration de Malade Alzheimer) qui évoluèrent en 2011 en Méthode d'Action pour l'Intégration de Service d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (plus uniquement la Maladie Alzheimer) **En Alsace** déploiement des MAIA de 2012 à 2019
- **2008** : Création d'une association à l'initiative des médecins gériatres d'Alsace regroupant des projets de réseaux gérontologique Strasbourg et Thann Mulhouse.
- **2009** : Création du Réseau Gérontologique Alsace **RAG** assurant la coordination sur des critères de fragilité gériatrique (patient de plus de 75 ans, risque de décompensation, chutes, dénutrition, polymédication, dépression) par autorisation de ARH/URCAM d'Alsace.
- **2016** : Création des Plateforme Territoriale d'Appui (**PTA**) décret N° 2013-919 du 4 juillet 2016. En Alsace le RAG vient en appui aux médecins généralistes pour toutes problématiques rencontrées par le médecin généraliste pour les patients de + de 60 ans
- **2016** : Création des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (**CPTS**) www.ars.sante.fr/les-communautés-professionnelles-territoriales-de-santé
- **2018** : En Alsace création de la PTA, Plateforme Régional d'Appui Alsace **PRAG**
- **2019** : Création **DAC** Article 23 - LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (1) - Légifrance décret d'application **18 mars 2021**
- **2022** : Création des Centre Ressources Territorial CRT [Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
- **2023** : En Alsace création du **DAC Alsace** (fusion-absorption RODA, Actif Thur Doller) décret application
- **2024** : Création du **SARA** (Ex MAIA)



DANS CHAQUE TERRITOIRE, LE **DAC** EST
LE REGROUPEMENT DE :

CTA
Coordination territoriale
d'appui (PAERPA)



PTA
Plateformes territoriales d'appui



Dispositif d'appui
à la coordination des
parcours complexes
DAC



MAIA
Méthodes d'action pour
l'intégration des services d'aide
et de soins dans le champ
de l'autonomie



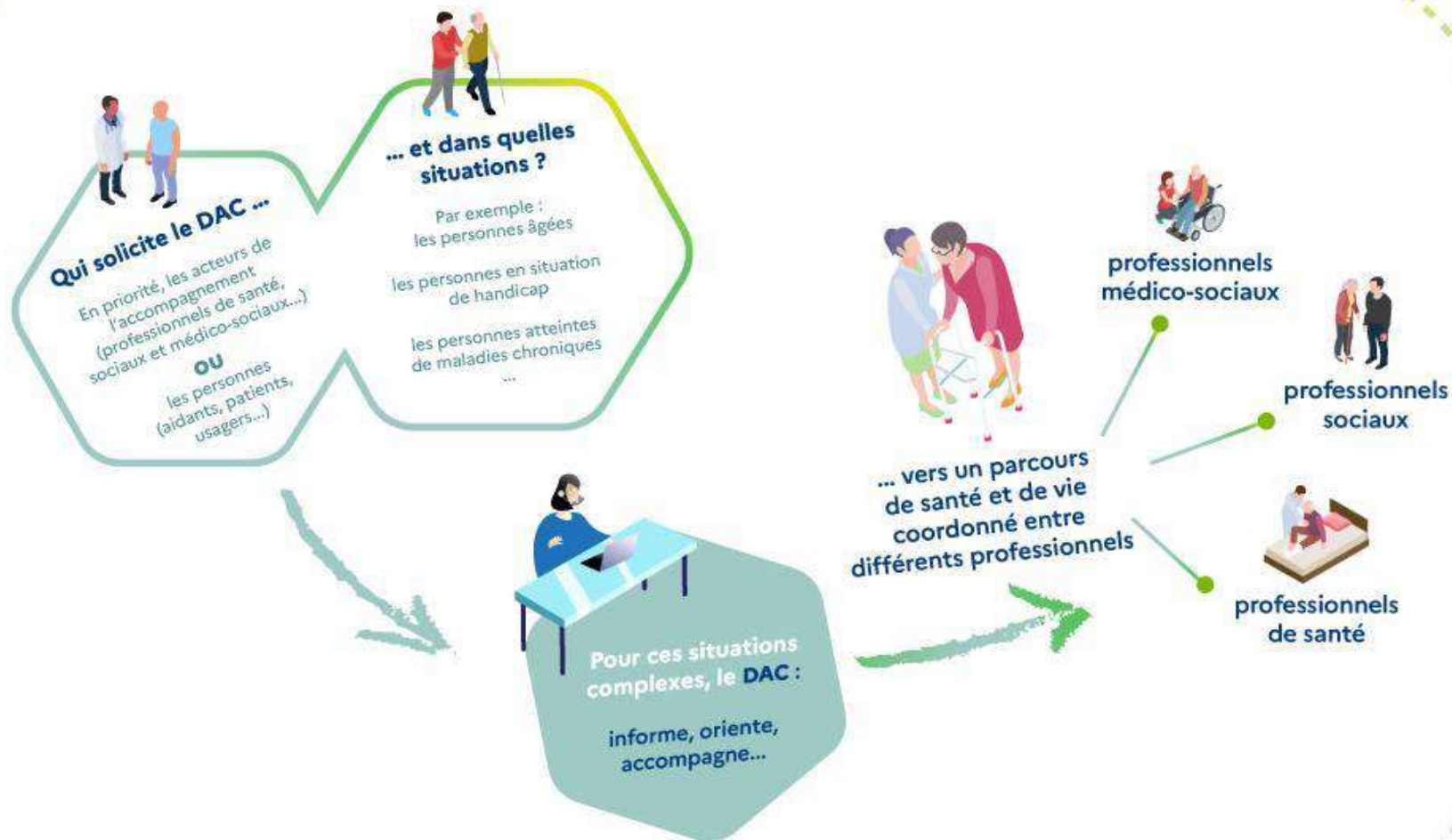
Réseaux de santé



CLIC
Centres locaux
d'information et
de coordination



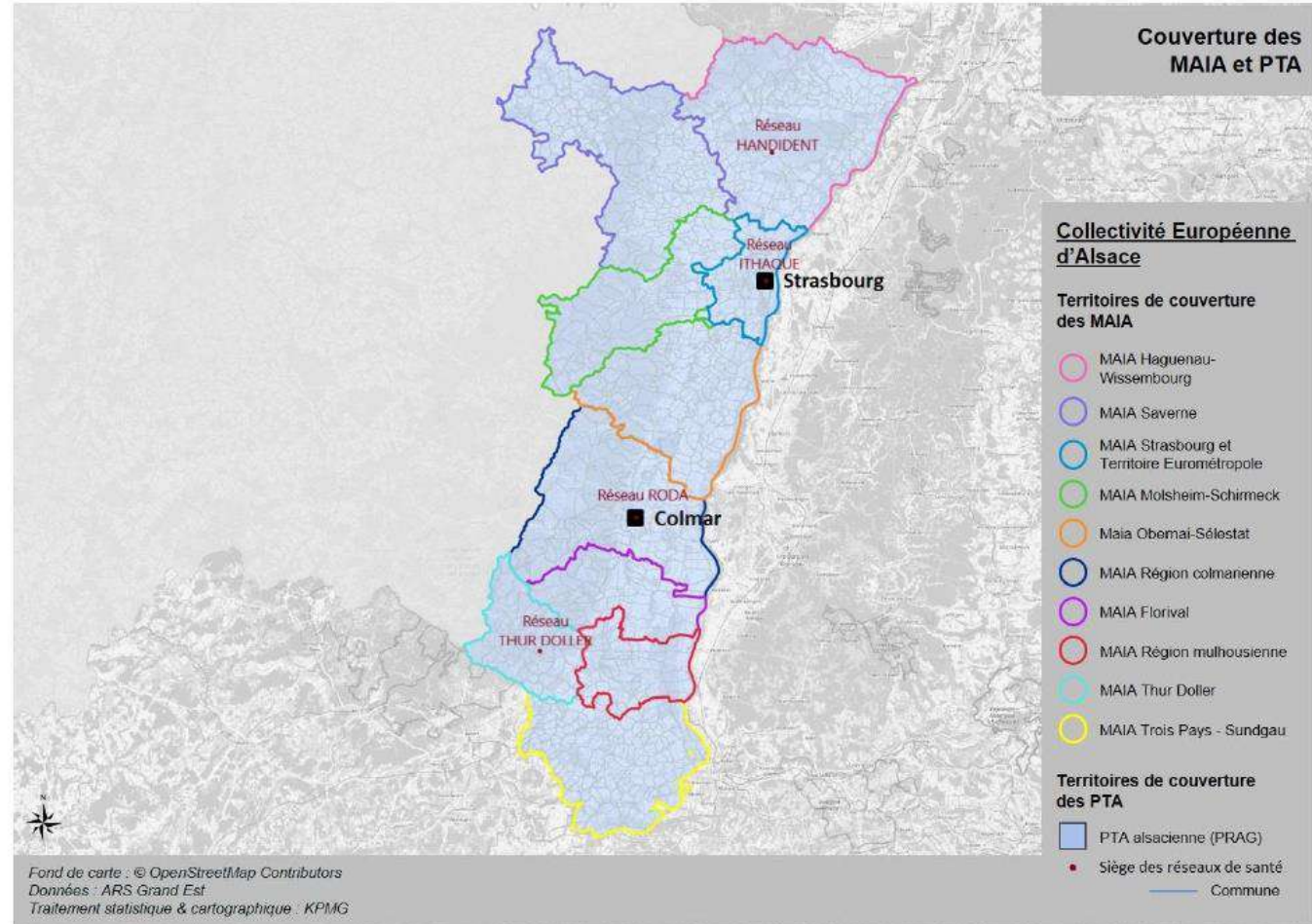
SITUATIONS COMPLEXES ? UN INTERLOCUTEUR UNIQUE : LE DAC



Le Programme Régional de Santé (PRS) 2018-2028 de l'ARS Grand-Est évoque la **mise en place de points de coordination par territoire**. Au sein de la région Grand-Est, La Collectivité Européenne d'Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin), crée en janvier 2021, est la zone géographique qui nous concerne. Le **rapport de diagnostic de juin 2021** a établi un état des lieux des différents dispositifs de coordination existants au sein de la CEA.

Unification des dispositifs d'appui à la coordination (DAC), Rapport de diagnostic, Juin 2021 par KPMG S.A.

Collectivité Européenne d'Alsace



Les forces en présence

Etat des lieux des dispositifs présents sur le territoire

Sources : Données enquête Sphinx

* Socle conventionné avec l'ARS. Non restrictif.

Dispositifs présents sur le territoire	Porteur	Public cible
Réseau territorial	Association Handident	Personnes en situation de handicap / Personnes atteintes de maladies rares / Personnes de plus de 75 ans / Personnes souffrant de troubles psychiatriques /
Réseau territorial	Association RODA	Personnes atteintes de cancer
Réseau territorial	Association ITHAQUE	Personnes en situation d'addiction; Personnes en difficultés socio-économiques; Personnes souffrant de troubles psychiatriques
Réseau territorial	Association Thur Doller	Femmes enceintes, famille et enfants de moins de deux ans
PTA PRAG	PRAG	Tout public
MAIA Haguenau-Wissembourg	Ex-Conseil départemental du Bas-Rhin et aujourd'hui Communauté Européenne d'Alsace	Séniors de plus de 55 ans; Personnes atteintes de maladies neurodégénératives*
MAIA Saverne		
MAIA Molsheim Schirmeck		
MAIA Obernai Selestat		
MAIA Strasbourg et territoire Eurométropole		
MAIA Région Colmarienne	Ex-Conseil départemental du Haut-Rhin et aujourd'hui Communauté Européenne d'Alsace	Séniors de plus de 55 ans; Personnes atteintes de maladies neurodégénératives*
MAIA Florival		
MAIA Région Mulhousienne		
MAIA Thur Doller		
MAIA Trois pays Sundgau		



Dispositif
d'Appui
à la Coordination
Alsace

Présentation du DAC Alsace



Contexte

Textes législatifs :

La loi de santé du 24 juillet 2019, complétée par le décret du 18 mars 2021, a acté la mise en place de dispositifs d'appui à la coordination (DAC) sur l'ensemble du territoire français.

Objectif :

Prendre le relais des dispositifs de coordination existants, apportant une offre plus complète et plus lisible sur les territoires.

Avec le soutien de



En Alsace, le DAC est né de la fusion de 3 associations



Dispositif
d'Appui
à la Coordination
— Alsace —



Santé au Pays Thur & Doller
Réseau de périnatalité du pays Thur et Doller



Présentation de l'équipe du DAC

Une équipe de **coordonnateurs de parcours** présente sur **9 antennes de proximité**.

Les demandes sont réceptionnées **au siège à Colmar**, par les **assistants de coordination**.

3 responsables de secteur sont organisées par territoire (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Strasbourg EMS).



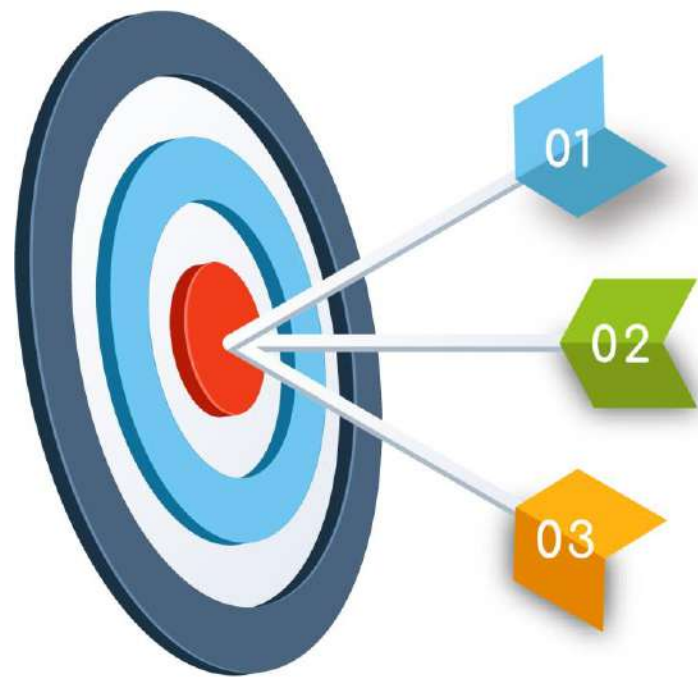
3 chargées de projets et d'animations couvrent l'ensemble de l'Alsace.

2 médecins coordonnateurs apportent leurs expertises sur les situations les plus complexes.

Une équipe administrative est présente au siège pour les fonctions supports (directeur général, directrice générale adjointe, secrétaire de direction, chargée de communication).



Les missions du DAC



Information et orientation vers les ressources existantes du territoire

- En répondant à vos interrogations, en vous communiquant des coordonnées spécifiques
- En vous conseillant par rapport à une problématique rencontrée
- En orientant vers la bonne offre de service du territoire

Coordination pour les situations les plus complexes

- En réalisant, à distance ou à domicile, une évaluation multidimensionnelle
- En contribuant à la bonne coordination entre les professionnels impliqués
- En réalisant la coordination en concertation avec le médecin traitant

Animation territoriale

- Développement et mise en œuvre de la stratégie de partenariat avec les acteurs de terrain
- Tenue de l'observatoire de rupture des parcours
- Animation et participation aux réunions, aux instances territoriales et aux groupes de travail thématiques
- Organisation de temps de rencontre et d'échange entre professionnels, sur des thématiques spécifiques (gérontologie, cancérologie, périnatalité...)
- Menée de projets



Lorsqu'un professionnel du secteur sanitaire, social ou médico-social, est face à une situation complexe, il peut faire appel au **Dispositif d'Appui à la Coordination d'Alsace**, afin de bénéficier d'un appui.



Quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap



En accord avec le médecin traitant



Le DAC, c'est



Une **porte d'entrée unique**
pour les professionnels
(peu importe la problématique rencontrée)



Une **réponse réactive et sur mesure**
(début d'intervention dans les
48 heures ouvrées)



Des interventions de quelques
semaines/mois, voire plus longues si
besoin de suivi



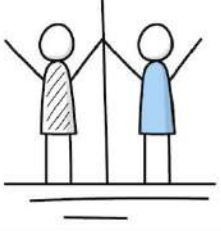
Un **coordonnateur de parcours de proximité**
unique par situation



Une **connaissance fine des acteurs du territoire**,
dans un principe de subsidiarité



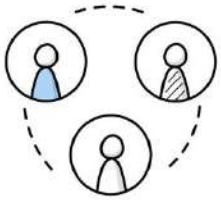
Le coordonnateur de parcours ...



A un rôle d'information et de conseil



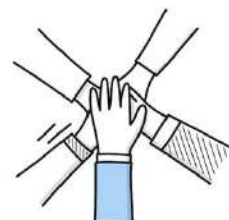
Trouve des intervenants de proximité



Orienté vers les ressources adaptées



Évalue la situation à distance ou à domicile



Organise si besoin des réunions de coordination



Coordonne la prise en charge



Encadre et sécurise



Les outils du DAC Alsace



**Outil informatique de gestion des parcours des patients,
ouvert à tous les partenaires*.**

(Sollicitation du DAC Alsace via l'outil : «*sollicitation d'une équipe ressource* »)

Interlocuteurs PARCEO :

Pour le Haut-Rhin : Stéphane BURCKEL, Chargé de déploiement
06 29 83 96 79 - stephane.burckel@pulsy.fr

Pour le Bas-Rhin : Adelin FISCHMAN, Chargé de déploiement
06 20 98 52 27 - adelin.fischman@pulsy.fr

PPCS : Plan Personnalisé de Coordination en Santé

MSsanté : Messagerie sécurisée de santé

* Nous contacter pour tout renseignement complémentaire ou formation sur l'outil



Exemples de cas cliniques :

Ma patiente de 92 ans n'arrêtait pas de faire des chutes à domicile. Aucune aide n'était en place.

Sans action, son maintien à domicile était compromis.

Mon patient est retourné à domicile après une hospitalisation. Des aides ont été mises en place, mais une réévaluation à domicile semble nécessaire.

Le conjoint de ma patiente, principal aidant, va être hospitalisé. Entre le mari inquiet, l'hospitalisation à organiser et l'épouse désorientée, je me sentais seul face à cela.

Ma patiente de 30 ans est enceinte de son 4^e enfant (les deux premiers sont placés), elle est sans emploi et sans domicile fixe. Le père est absent et ne souhaite pas s'investir. Que pouvez-vous faire pour elle ?



Un réflexe :

**Contacter le DAC Alsace
via le numéro unique**

**Du lundi au vendredi
en continu de 8h30 à 18h00**



L'action du DAC Alsace suite à l'appel :



Un assistant de coordination reçoit la demande et contacte les intervenants autour du patient. Il propose une réponse adaptée : information, orientation ou coordination.



Si besoin de coordination, la situation est transmise au **coordonnateur de parcours de l'antenne de proximité, qui organise une visite à domicile chez le patient** (Évaluation globale de la situation, échanges autour du projet de vie du patient, proposition d'aides et orientation dans la filière de soins, réunion de coordination avec les partenaires).



Echanges réguliers vers le médecin traitant jusqu'à stabilisation de la situation.



PPCS transmis au médecin traitant et aux partenaires.
Fin de l'intervention du DAC Alsace, qui pourra être réinterpellé au besoin.





Le DAC Alsace, c'est également

5 missions complémentaires

issues des projets portés par les ante-structures



Les missions complémentaires du DAC



Le suivi et la sécurisation de la chimiothérapie orale à domicile



La surveillance alternée ville/hôpital de certains cancers



Les missions complémentaires du DAC



L'accompagnement après un cancer

(Conseils diététiques, soutien psychologique, activité physique adaptée)



Des soins de support pour les patients atteints de cancer



L'interprétariat téléphonique pour tous les professionnels de santé libéraux

Le DAC est porteur du projet par délégation de **CODAGE**

(Collectif des Dispositifs d'Appui à la Coordination du Grand-Est), financement ARS.

Le DAC Alsace a pour mission la communication et l'ouverture/gestion des comptes des professionnels.



Un service facile et rapide :
Création d'un code d'accès personnel sur simple demande

Mise en relation d'un interprète en moins de 2 minutes
24h/24 et 7j/7
185 langues proposées

La communication passe également par nos partenaires.

Pour le patient

Bénéficier d'une consultation dans le respect de l'intimité et de la confidentialité



Pour le professionnel

Accepter tous les patients, être sûr de la fiabilité des informations partagées

Pour la qualité des soins
Optimiser le parcours de santé coordonné



En résumé

Le **DAC Alsace** vous apportera **une réponse globale et adaptée** pour toute situation qui vous semble complexe



Nous contacter



0 367 300 367



contact@dac.alsace



www.dac.alsace



MSSanté

contact@dac.alsace.mssante.fr



Parceo
e-Parcours

Via le portail Pulsy ou l'application mobile



Flashez pour vous inscrire à notre newsletter



Merci pour votre attention

